



Conduire avec un permis international pour un étranger sans papier.

Par **madi10**, le **16/03/2022** à **23:37**

Bonsoir;

Je suis un étranger, sans papiers. Si vous pouvez m'aider pour connaître les lois françaises pour la situation de conduite avec permis international pour étranger sans papiers. Si ce n'est pas possible, est ce que je peux faire un permis français dans ma situation ?

Merci d'avance.

PS : * j'ai un contrat de travail, contrat de location maison, compte bancaire.

Par **Tisuisse**, le **17/03/2022** à **07:22**

Bonjour,

Etant sans papier, votre contrat de travail est illégal donc vous ne pouvez pas en faire état. En effet, vous devez avoir un titre de séjour comportant l'autorisation de travailler sur le territoire français.

Votre permis fourni par un état étranger n'est valable en France que si ce permis est reconnu par les autorités françaises. Dans ce cas, vous devez demander l'échange de ce permis étranger par un permis français mais vous avez 1 an pour faire cette demande, à compter du jour de votre arrivée en France. Dans le cas contraire, OUI vous pourriez passer le permis français mais il faudra joindre à votre dossier de demande, votre visa ou votre titre de séjour, ce que vous ne possédez pas, et pour cause.

Solution : retourner dans votre pays, vous rendre à l'Ambassade de France installée dans votre pays et demander un visa pour la France, visa avec autorisation de travail.

Par **madi10**, le **17/03/2022** à **14:20**

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse .